

Article 5: Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié :

- à Monsieur le directeur de la SA HEXCEL COMPOSITES - Z.I. La Plaine – BP 27 – 01121 DAGNEUX ;
- et copie adressée :
 - à Mme la directrice départementale des finances publiques,
 - au maire de DAGNEUX,
 - au chef de l'Unité Territoriale de l'Ain - direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Fait à BOURG-en-BRESSE, le 9 janvier 2013

Le Préfet,
Pour le préfet,
le secrétaire général



Dominique LEPIDI